OUI, je veux apporter un soutien à la Fondation *

Madame ◯ Monsieur ◯ Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... E-mail : .....

◯ **Je préfère vous soutenir par prélèvement automatique,** j'apporte ainsi un soutien régulier et durable et je ne déséquilibre pas mon budget en autorisant l'établissement, teneur de mon compte, à débiter :

Chaque mois, la somme de : ◯ **10 €** ◯ **30 €** ◯ **autre** ..... **€**

ou

Chaque trimestre la somme de : ◯ **50 €** ◯ **100 €** ◯ **autre** ..... **€**

Numéro national d'émetteur : 490 885

Coordonnées de ma banque

Etablissement : ..... Agence : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Compte à débiter : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Code IBAN

Merci de joindre un RIB dans l'enveloppe retour

Code BIC

Date et signature (obligatoire)

Je fais un don par chèque de :

◯ **20 €** ◯ **35 €**
◯ **50 €** ◯ **100 €**

autre ..... **€**

Je suis particulièrement touché par votre action et souhaite devenir **bienfaiteur** de la Fondation.

J'effectue un don exceptionnel de :

◯ **500 €** ◯ **1 000 €**

autre ..... **€**

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de "Fondation hôpital Saint Joseph".

** Grâce à son statut, la **Fondation Hôpital Saint Joseph, reconnue d'utilité publique**, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.*

La Fondation Hôpital Saint Joseph s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à tout autre organisme faisant appel à la générosité du public.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

DON en CONFIANCE comitecharte.org

La Fondation Hôpital Saint Joseph est agréée par le Comité de la Charte depuis juillet 2012, agrément renouvelé en 2015. Organisme sans but lucratif, le Comité de la Charte exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.